

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2025 à 19H00

Présents : Mesdames *Emmanuelle CHAPELON, Marie-Josée GAUBERT, Monique PECOT et Sylvie ROUSTAND*, Messieurs *Olivier CASE, Allain DORLHIAC, Bertrand GROS, Alain MEYERS et Pascal OGIER*.

*Les Conseillers présents forment la totalité des membres en exercice.
Monsieur Olivier CASE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Président de Séance : Allain DORLHIAC

Secrétaire de séance : Olivier CASE

Le quorum est atteint.

Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux du 04/02/2025 et du 25/03/2025

Ordre du jour :

- Règlement utilisation Salle d'Animation Rurale
- Tarifs locations Salle d'Animation Rurale
- Convention fonctionnement RPI du Roubion
- Convention fonctionnement cantine scolaire St Gervais sur Roubion et Bonlieu sur Roubion
- Demande de création autorisation stationnement taxi
- Travail des Commissions
- Questions diverses

1/ Règlement utilisation Salle d'Animation Rurale

Le règlement d'utilisation de la SAR ne pose pas de problème. Marie-Jo indique qu'elle est assez demandée, ce qui rapporte de l'argent. Monsieur le Maire indique que les 2 et 3 juin les enfants des écoles qui participent au tour de la Drôme à vélo y passeront la nuit. Cette année le nombre d'élèves sera limité par rapport aux autres années. Les enfants iront se doucher à Siloë. C'est la 3^{ème} année qu'ils reviennent, ça se passe toujours très bien.

Marie-Jo et Emmanuelle indiquent en revanche qu'il faudrait racheter des chaises pour en avoir au moins 110, nombre maximal indiqué dans le règlement.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2/ Tarifs locations Salle d'Animation Rurale

Monsieur le Maire explique que les montants ont été revus par rapport aux chiffres que nous avions reçus pour préparer le conseil.

	TARIFS LOCATION SALLE D'ANIMATION RURALE				
	ETE		HIVER		Cautions
	Jour semaine	Samedi +Dimanche	Jour semaine	Samedi+Dimanche	
Exterieur BONLIEU	250 €	350 €	300 €	450 €	600 € matériel + 80 ménage
Habitants Bonlieu	150 €	200 €	180 €	230 €	600 € matériel + 80 ménage
Associations Bonlieu	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Associations Extérieures	75 €	100 €	105 €	130 €	
Si utilisation matériel video coût supplémentaire : 50 €					
caution supplémentaire si utilisation video 300 €					

Le montant de 600 € de caution a posé question au cours de la séance, pourquoi ne pas laisser les 800 € comme initialement mais il a été convenu de laisser les 600 €.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3/ Convention fonctionnement RPI du Roubion

Monsieur le Maire lit la convention. Elle ne pose pas de problème.

Il parle du futur qui risque d'être compliqué pour le nombre d'enfants à l'école vu qu'il n'y a quasiment plus de terrains disponibles sur la commune. Alain Meyers lui rappelle qu'il reste 8 lots aux abbayes. En attendant La directrice du RPI à St Gervais limite les dérogations pour éviter une fermeture de classe.

Il convient de nommer 2 représentants de la commune aux commissions en lien avec le RPI en plus de Monsieur Le Maire qui y sera présent. Ceux sont Alain Meyers et Bertrand Gros qui sont nommés.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

4/ Convention fonctionnement cantine scolaire St Gervais sur Roubion et Bonlieu sur Roubion

Monsieur le Maire lit la convention. Elle ne pose pas de problème.

Bertrand demande si dans le calcul des frais de transport il y a les frais kilométriques et le salaire de Fabien. La réponse est oui.

Bertrand rappelle aussi que lors de précédents conseils nous avions demandé à avoir une réunion préparatoire aux commissions afin d'avoir connaissance de l'ensemble des charges et produits liés au fonctionnement de la cantine, ouvertes à tous les conseillers.

Il convient de nommer 2 représentants de la commune aux commissions en lien avec la cantine en plus de Monsieur Le Maire qui y sera présent. Ceux sont Marie-Jo Gaubert et Emmanuel Chapelon qui sont nommés.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6/ Demande de création autorisation stationnement taxi

Monsieur le Maire indique que le fils de M. Zanardo de Bonlieu souhaite bénéficier de la licence de Taxi gratuite que possède chaque commune. Il a fait la demande en mairie. Il n'y a pas besoin de délibération mais cela nécessite 2 arrêtés : un pour la création du poste de taxi VSL et un

pour lui attribuer une place de stationnement. Il indique aussi qu'il n'utilisera pas de place de stationnement.

Cela fait débat par le manque d'informations associées à cette demande et aux conditions.

Bertrand aimerait que ce soit une licence provisoire avec interdiction de la revendre et sans cela il s'oppose. D'autres se demandent pourquoi cette autorisation est gratuite alors que certains la paye très chère et qu'il faudrait savoir si on peut la vendre.

Nous attendons donc plus d'éléments pour pouvoir comprendre la demande.

DIVERS

Appartement de la mairie

Monsieur le Maire explique que la cuisine a été posée hier. Elle est bien posée mais il y a un problème avec le filtre de la hotte et avec un flexible d'évacuation. Cela a été remis en état dans l'après-midi mais il reste un problème avec un tuyau d'évacuation d'eau qui a été endommagé pendant les travaux. Allain indique qu'il va le réparer lui-même pour éviter de perdre du temps et pouvoir louer au plus vite.

Pour la location il y a déjà 3 personnes intéressées à 500 € par mois.

Mais après discussion toute l'assemblée préfèreraient passer par une agence, qui couterait environ 1 mois et demi de loyer, mais qui assurerait les loyers impayés et tous les documents inhérents à la location.

Pascal Ogier explique qu'il faut dire à l'agence que nous souhaitons 500 € par mois et qu'ils se débrouilleront pour adapter leur prix de location pour leur marge et la prise en compte de l'assurance loyer impayé. C'est le choix qui est validé par tous à la fin de la discussion.

Espace jeux

La mise en place du parcours santé de l'espace jeu est suspendue initialement car les éléments reçus étaient détériorés. Les nouveaux éléments remplaçants sont arrivés mais Fabien doit se concentrer sur l'entretien des espaces verts qui en ce moment en ont très besoin et donc posera le parcours de santé plus tard.

Une lettre a été reçue d'une habitante des Andrans pour indiquer que l'entretien des espaces verts au niveau du lotissement n'était pas satisfaisant. Elle a été reçue en mairie pour clarifier la chose. Fabien a procédé à l'entretien suite à cette lettre. Dans le même sens, Monsieur le Maire va faire une lettre aux habitants de ce lotissement pour leur rappeler aussi qu'ils doivent entretenir leur terrain privé.

Monsieur le maire indique aussi que l'entretien de l'espace jeux réalisé par l'entreprise Aro n'a pas été satisfaisant dernièrement et que Fabien a dû passer quasiment 1 journée pour rectifier le tir. Monsieur le maire va en reparler avec l'entreprise et éventuellement trouver un autre prestataire.

Déception aussi suite aux lauriers plantés dont certains ont crevés par manque d'eau et d'autres volés. A suivre.

Chemin de la Moutette

Monsieur le maire indique que des promeneurs ont été apeurés par le chien de garde des moutons qui a sauté la clôture. Cela est arrivé déjà 2 fois dernièrement. David Peyremorte a été avisé et va voir ce qu'il peut faire pour consolider la clôture.

Déploiement de la fibre

Monsieur le maire indique qu'il a suivi une réunion d'information lundi soir sur le déploiement de la fibre. Il n'a malheureusement pas pu obtenir d'information sur les zones de Bonlieu qui ne sont pas encore déployées (Ventabren, Sources, route de la Laupie), la personne présente ne

gérés pas ces phases-là. ADN rappelle tout de même que 100 % des habitations seront connectées fin 2026.

Vitraux petite église

Bertrand indique que pour la protection des vitraux il aura un devis le mois prochain, pour une mise en place courant octobre si le devis est accepté.

Alain Meyers indique qu'à Cléon, l'entreprise Jouve n'a pas de disponibilité proche pour pouvoir y travailler.

Panneaux aux entrées de la commune absents

Olivier Case indique qu'il serait bien de remettre les panneaux aux entrées de la commune qui ont été sciés et volés. Ce n'est pas encore commandé.

Bonlieu info

Bertrand Gros souhaiterait que dans les prochains Bonlieu infos soit rappeler que les habitants peuvent donner leurs adresses mails pour les recevoir par mail. Actuellement Alain Meyers rappelle que cela pose un souci de distribution car certains n'indiquent pas leur numéro sur les boîtes aux lettres et avec le RGPD la liste ne comporte pas les noms. Marie-Jo rappelle que le RGPD est une loi qui doit être respectée et que malgré les relances les personnes ne répondent pas.

Comité des Fêtes

Emmanuelle CHAPELON rappelle que les 21 et 22 juin le comité organise un week-end festif à Bonlieu avec un concours de pétanque le 21 (avec l'aide du club de Sauzet qui a l'habitude des concours), le soir un concert et le 22 le vide grenier (avec également la fête de la paroisse). Elle souhaiterait aussi que la puissance du compteur de la petite église soit augmentée pour éviter d'avoir à brancher et débrancher au monastère à chaque manifestation ce qui nécessite en plus un électricien. Monsieur le Mairie indique qu'il va falloir peut-être y réfléchir mais il faudrait voir s'il ne faut pas du triphasé.

Prochaines élections municipales

Monsieur le maire souhaite connaître les membres du conseil qui souhaitent se représenter pour un nouveau mandat. Un tour de table est réalisé, chacun s'exprime.

Monsieur le maire rappelle aussi que les modalités changent aux prochaines élections : la parité sera obligatoire (à 11 ou 15 membres on se demande sur le ton de l'humour comment faire !), les listes seront bloquées, il ne sera plus possible de barrer des personnes. Il a déjà des contacts et souhaiterait faire une réunion avec les anciens et les nouveaux en septembre avant une réunion publique en novembre pour présenter le bilan et la nouvelle équipe. Les municipales auront lieu le 26/03/2026.

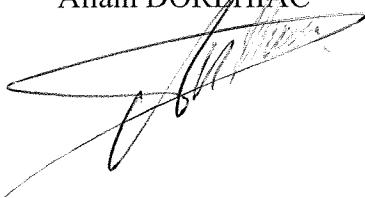
Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 juin 2025 à 19h00.

Fin de séance à 21 h 30

Signature du Maire :

Allain DORLHIAC



Signature du secrétaire de séance :

Oliver CASE

